REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE

DELIBERATION
Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse

nombre de membres : 12
quorum : 7
titulaires présents : 7
pouvoir : 0
ayant pris part à la délibération : 6
date de la convocation :
18 mars 2024

2024/03 N°3

SEANCE DU 26 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la CC Val de Meuse Voie Sacrée, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

Objet de la Délibération :
Compte administratif 2023
budget annexe

Présents : Mme H.OLIVIER, MM. D.MOUSSA, B.LE FRANCOIS, J-P.COLIN, P.PICHAVANT, P.DEHAND, B.GOEURIOT,
Excusés : S.OBARA, J.PAROT, B.GILSON, D.MINUTO, J-L.DURET
Suppléants présents :
Pouvoir : S.OBARA à D.MOUSSA

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la désignation de M. Bernard GOEURIOT en tant que Président de la séance pour le compte administratif du budget annexe 2023,

Vu la présentation de comptes administratif de l'exercice 2023 du budget annexe.

Entendu l'exposé du Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, suite à la sortie de Monsieur Dominique MOUSSA :

ADOPTE, à l'unanimité, le compte administratif 2023 du budget annexe dont les résultats globaux de clôture sont les suivants :

- résultat d'investissement de l'exercice	248 403.78 €
- résultat de fonctionnement de l'exercice	144 338.18 €
- résultat cumulé de l'exercice	**392 741.96 €**
- résultat d'investissement reporté	- 45 018.50 €
- résultat de fonctionnement reporté	505 702,77 €
- résultat global cumulé de clôture	**853 426.23 €**

CHARGE son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME,
Le Président,
Dominique MOUSSA

REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2024
Application agréée E-legalite.com
70_DE-055-200046647-20240326-2024_03_3-B

Rendue exécutoire par affichage et envoi à la Préfecture de la Meuse le
Recours, informations des usagers. Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le [illegible]
Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur demande [illegible]
téléphone au : Tribunal Administratif. de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98